



Responsable : LOUISE-ALEXANDRINE Frédérique
ligne directe : +33 (0)1 41 62 83 16
laurence.chapelle@afnor.fr

Secrétaire : BRONET Françoise
ligne directe : +33 (0)1 41 62 86 93
francoise.bronet@afnor.fr

Objet : Normalisation du saut à l'élastique

M ALAIN BINARD
UNE IDEE EN L AIR

12 BIS AV DU GEN DE GAULLE

91000 EVRY

le : 17 septembre 2001

Monsieur,

Le comité membre français :



Association

Française de

Normalisation

11 avenue Francis de Pressensé

93571 Saint-Denis La Plaine Cedex

France

Tél. : +33 (0)1 41 62 80 00

Fax : +33 (0)1 49 17 90 00

<http://www.afnor.fr>

La Direction des Sports du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), saisie par Mme Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, et par plusieurs sociétés, a souhaité relancer le processus de normalisation du saut à l'élastique, suite à l'accident mortel survenu le 3 juin 2001 à Montluçon.

Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 18 juillet dernier à l'AFNOR, il a été convenu que 2 normes françaises sur le saut à l'élastique seront élaborées par la commission S 53 B. Ces documents de référence devraient préciser :

- pour les élastiques de saut : les exigences de sécurité et les méthodes d'essai.
- pour l'activité saut à l'élastique : la sécurité de la pratique, ainsi que les exigences pour le matériel et la logistique proposée.

Une publication sous forme de normes homologuées d'ici le début de l'année 2003 est envisageable. (Les projets de normes homologuées sont soumis à une enquête probatoire publique de 2 mois, avec parution des références au JORF).

Vous nous aviez donné votre accord de principe pour le lancement de ces travaux.

J'attire néanmoins votre attention sur les règles de participation aux commissions de normalisation, à savoir être adhérent AFNOR et contribuer financièrement aux travaux de normalisation de chaque secteur. Pour la période allant de juillet 2001 à décembre 2002 cette contribution est estimée à 1380 € HT (9052,21 FRF HT) pour un C.A. \geq à 1,5 millions de francs, et à 690 € HT (4526,10 HT) pour un C.A. \leq à 1,5 millions de francs.

Si vous êtes toujours intéressé, vous trouverez ci-après une proposition financière définissant le programme d'activités et les prestations AFNOR jusqu'à décembre 2002 ainsi que 2 bons d'engagement. Je vous saurais gré de me retourner signé, celui correspondant à votre situation au plus tard le

3 octobre 2001

Association reconnue

d'utilité publique

Comité membre français

du CEN et de l'ISO

Siret 775 724 818 00015

Code NAF 751 E

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Département "Qualité de la Vie"

Frédérique LOUISE-ALEXANDRINE